



Effacement casier Judiciaire

Par **MB1574**, le **25/10/2019** à **23:59**

Bonjour,

J'ai été arrêté pour usage de stupéfiant (cocaïne) en juin et convoqué au TGI en septembre.

J'ai payé mon amende mais désormais ce délit est affiché sur mon bulletin n°2. J'attends le délai prescrit de 6 mois pour faire ma demande d'effacement au casier judiciaire car j'ai pour projet de travailler au canada. Est-ce que si ma demande est accepté et après l'effacement anticipé du casier judiciaire il restera une trace de ce délit ?

Devrais je le signaler quand meme lors d'une demande de visa ?

En vous remerciant, j'attends vos réponses à ce sujet....